



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE PRUNENNEC, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEZIA, LE BOULC'H

PV du 23 septembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.



Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY du 18 octobre au 02 novembre 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 26 au 28 septembre 2025 inclus.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY-SOUS-SENART

Fermeture du stade Alain Mimoum jusqu'à fin septembre 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie d'OLLAINVILLE

Fermeture du stade de l'Orangerie du jeudi 18 septembre au vendredi 3 octobre 2025.

COUPES

TIRAGE le 30 septembre 2025 à 18h30

Au District - Institut Gaston Villadier

- **U16 à jouer le 12 octobre 2025 à l'horaire officiel**
- **U14 à jouer le 18 octobre 2025 à l'horaire officiel (date butoir le 1er novembre 2025)**

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

CALENDRIERS

Seniors

Courriel de VIRY CHATILLON ES en date du 23 septembre 2025

demandant l'engagement d'une troisième équipe Seniors.

Refus de la Commission (date butoir le 15 septembre 2025).

Voir PV du 9 septembre 2025.

CDM

Courriel de BERGERIES AS en date du 19 septembre 2025

nous informant du forfait général de son équipe CDM évoluant en D1.

Amende réglementaire pour forfait général.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U16

Courriel des PORT. RIS ORANGIS US en date du 17 septembre 2025

nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.



Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U18

Courriel d'EVRY COURCOURONNES en date du 19 septembre 2025
nous informant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D3/B.
Amende réglementaire pour forfait général.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel d'OLLAINVILLE AS pour l'entente TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT
La refonte des calendriers a pour but un équilibrage des poules en U18 D3.
La Commission ne peut anticiper les éventuels forfaits à venir.

Vétérans

Extranet LPIFF d'APCSS en date du 20 septembre 2025
nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D2/A.
Amende réglementaire pour forfait général.
Voir le nouveau calendrier.
Pour l'année 2026/2027, l'équipe sera incorporée dans la dernière division de la Compétition concernée (article 9.4 du RSG du DEF).

Courriel de PERSONNEL COMM. STE GENEVIEVE en date du 18 septembre 2025
nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel de ST CHERON ES en date du 23 septembre 2025
nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour forfait général.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Suite aux nombreux désengagements et forfaits en Vétérans D4 poule A :

- L'équipe de CHAMPCUEIL FC 1 en D4/B passe en D4/A.
- L'équipe de TOURNELLES CONCY 1 en D4/B passe en D4/A.

En accord avec le Comité Directeur.

Voir les nouveaux calendriers en Vétérans D4/A et D4/B.

Les matchs déjà joués restent acquis.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16h00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

DOURDAN SPORTS

Seniors F à 8

18h00

Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

DOURDAN SPORTS

U14 D2/B

16h00

Accord de la Commission.

GRIGNY FOOTBALL 91

U14 D4/A

au stade Jean Miaud N° 2 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

MILLY GAITINAIS FC

U14 D4/A

au stade Municipal à MAISSE (terrain en herbe) du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026

U14 D4/A

au stade Clovis Lelong n°1 à MILLY LA FORET (terrain en herbe) du 1^{er} février 2026 au 30 juin 2026

Accord de la Commission.



U18

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

MILLY GAITINAIS FC

U18 D3/C au stade Clovis Lelong n°1 à MILLY LA FORET (terrain en herbe) du 1^{er} février 2026 au 30 juin 2026

U18 D3/C au stade Municipal à MAISSE (terrain en herbe) du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

LINAS MONTLHERY ESA 1 / BOISSY FC 91 1 * du 27 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 17h30.

Match n° 54652355 du 25 octobre 2025

ORSAY BURES FC 1 / PALAISEAU US

Demande d'ORSAY BURES FC de changement de date via Footclubs

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 25 octobre 2025.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

DRAVEIL FC 2 / TROIS VALLEES FC 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Alain Fournier N°1 (terrain en herbe).

Demande de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 3 / MENNECY CS 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BONDOUFLE AMC 1 / ST VRAIN FC 1 * Essonne du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 1 / BOISSY FC 91 1 * Essonne du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.



Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 3 / EVRY COURCOURONNES 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N° 2 à YERRES (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * Essonne du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMOSSE FC 1 / DOURDAN SPORTS 1 * Essonne du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BOUSSY-QUINCY FC 2 / PAYS LIMOURS ENT 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BREUILLET FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / WISSOUS FC 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 1 / TREMPIN FOOT 1 * Essonne du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (trois matchs en même temps) pour jouer à 16h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BOUSSY-QUINCY FC 1 / BRUNOY FC 1 * Essonne du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux matchs à la même heure) pour jouer à 16h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ATHIS-MONS USO 2 / ETAMPES FC 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 12h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 2 / ORSAY BURES FC 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (trois matchs en même temps) pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 2 / JANVILLE LARDY ASL 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (trois matchs en même temps) pour jouer à 14h00.



Demande de changement d'horaire via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 2 / BALLANCOURT-ITTEVILLE 1 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 2 / DOURDAN SPORTS 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (3 matchs dans l'après-midi) pour jouer à 15h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VILLABE ETS 2 / ULIS CO 2 * District du 28 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux matchs en même temps) pour jouer à 16h00.

Match n° 54795640 du 28 septembre 2025

EVERY COURCOURONNES 1 / DRAVEIL FC 1 * Essonne

Demande d'EVERY COURCOURONNES d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer à DRAVEIL.

Accord de la Commission.

Frais d'arbitrage à la charge d'EVERY COURCOURONNES.

Match n° 54795652 du 28 septembre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * Essonne

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 22 septembre 2025 demandant à jouer à 15h00.

Courriel de COUDRAYSIEN FC en date du 22 septembre 2025 donnant leur accord.

Accord de la Commission.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour non-utilisation de Footclubs (voir annexe financière).

CHAMPIONNAT SENIORS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

EPINAY ATHLETICO FC

Match n° 53713293 Seniors D4/B du 21 septembre 2025 : GIS SFOC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 2 : - 1 point.

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 30 septembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Match n° 53711854 * EVERY FC 2 / SUD ESSONNE 1 * D3/A

Match n° 53713295 * GRIGNY FOOTBALL 3 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B

Match n° 53715454 * EVERY COURCOURONNES 2 / PAYS LIMOURS ENT 2 * D5/C



Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Match n° 53711666 * VIRY CHATILLON ES 2 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/B. Rapport de l'arbitre.
Remerciements.

Match n° 53711849 * WISSOUS FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A. Rapport du club recevant.

Match n° 53712559 * DOURDAN SPORTS 2 / ORSAY BURES FC 2 * D4/A. Rapport de l'arbitre.
Remerciements.

TI 72h du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

PLATEAU SACLAY ES 1 / WISSOUS FC 2 * D5/A

VILLABE ETS 2 / BALLANCOURT/ITTEVILLE ENT 1 * D5/A

Matches remis du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / PARAY FC 2 * D2/A

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / SO VERTOIS 1 * D5/A

Match n° 53713294 du 21 septembre 2025

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / RIS ORANGIS US 2 * D4/B

Courriel de VILLIERS SUR ORGE FC en date du 19 septembre 2025 à 9H33 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de VILLIERS SUR ORGE FC 1.

Match n° 53714704 du 21 septembre 2025

ST VRAIN FC 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * D5/B

Lecture FMI.

Courriel de ST VRAIN FC en date du 22 septembre 2025 nous avisant d'une erreur de saisie sur le résultat de la rencontre.

La Commission demande le résultat de la rencontre à MORSANG SUR ORGE FC pour sa réunion du 30 septembre 2025.

Match n° 53714708 du 21 septembre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * D5/B

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 17 septembre 2025.

Courriel des ANTILLAIS VIGNEUX en date du 17 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe des ANTILLAIS VIGNEUX 1.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

VILLABE ETS 5 / EPINAY SUR ORGE SC 5 * D1

PLATEAU SACLAY ES 5 / SO VERTOIS 5 * D2



Match remis du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

STE GENEVIEVE FC 5 / ST CHERON ES 5 * D2

CHAMPIONNAT U14

500582 – MENNECY CS (D4/E)

Reprise du dossier.

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale de Discipline du 30 avril 2025 qui donne DEUX (2) matchs ferme de suspension de terrain à l'équipe 3 de MENNECY CS en U14 D4 à compter du 30 mai 2025.

La Commission demande au club de MENNECY CS de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **30 septembre 2025, 12h00**, pour les deux premières rencontres de championnat à domicile de la saison 2025/2026 :

Match n° 54605037 : MENNECY CS 3 / MORSANG SUR ORGE FC 1 du 4 octobre 2025

Match n° 54605047 : MENNECY CS 3 / BOUSSY-QUINCY FC 2 du 11 octobre 2025

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 30 septembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Match n° 53723616 * COURCOURONNES FC 1 / VILLABE ETS 2 * D3/C

Match n° 54591522 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / COURCOURONNES FC 2 * D4/A

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Match n° 53722841 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D1. Rapport du club recevant.

Match n° 53722844 * FLEURY 91 FC 2 / MASSY ACADEMY 1 * D1. Rapport du club recevant.

Match n° 53722982 * WISSOUS FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A. Rapports des clubs recevant et visiteur. Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Match n° 53722984 * TREMPIN FOOT 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/A. Rapports des clubs recevant et visiteur.

Match n° 53723421 * VIRY CHATILLON ES 2 / ULIS CO 2 * D3/B

Match n° 53723422 * LINAS MONTLHERY ESA 3 / GIF SFOC 1 * D3/B. Rapport du club recevant.

Match n° 53723425 * SUD ESSONNE 1 / RS ORANGIS US 3 * D3/B. Rapport du club recevant. Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Match n° 54604363 * SAVIGNY FOOT CO 2 / LISSOIS FC 2 * D4/C

Match n° 54604722 * VIRY CHATILLON ES 3 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D

Match n° 54605025 * MORSANG SUR ORGE FC 1 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D4/E Rapport du club recevant.

Match n° 54605028 * BREUILLET FC 1 / TREMPIN FOOT 2 * D4/E. Rapport du club recevant.



TI 72h du 20 septembre 2025 à jouer à une date ultérieure

PLESSIS PATE ES 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 4 * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIGNEUX FCO 2 * D3/C du 27 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Maurice Buisson N°1 (terrain en herbe).

Demande de changement de terrain via Footclubs

LISSOIS FC 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C du 27 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Stéphane Diagana N°1 (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 3 * D3/A du 27 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SACLAS MEREVILLE US 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D4/D du 27 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade Jean Baudon à Méréville (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

LISSOIS FC 1 / MENNECY CS 2 * D3/B du 27 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 3 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/E du 27 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 2 / EVRY FC 4 * D4/C du 27 septembre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h30.

Match n° 53722840 du 20 septembre 2025

VAL YERRES CROSNE 1 / EVRY FC 2 * D1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

VAL YERRES CROSNE 1 : 6 buts

EVRY FC 2 : 1 but

Match n° 53722843 du 20 septembre 2025

ULIS CO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D1

Reprise du dossier.



Réception d'un courriel de la Mairie de PALAISEAU en date du 18 septembre 2025 attestant de la mise à disposition des installations du stade Georges Collet (terrain synthétique) pour jouer à 16h00.

Accord de la Commission.

Match n° 53723710 du 20 septembre 2025

EVRY COURCOURONNES 1 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D3/D

Courriel d'EVRY COURCOURONNES.

La Commission demande le résultat de la rencontre à l'arbitre pour sa réunion du 30 septembre 2025.

Match n° 54604002 du 20 septembre 2025

COUDRAYSIEN FC 2 / EPINAY SUR ORGE SC 3 * D4/B

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de COUDRAYSIEN FC.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'EPINAY SUR ORGE SC 3.

Amende réglementaire à EPINAY SUR ORGE SC.

Match n° 54604365 du 20 septembre 2025

ST VRAIN-VLG ENT 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D4/C

Courriel des PORT. RIS ORANGIS en date du 16 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe des PORT. RIS ORANGIS 1.

Match n° 54604726 du 27 septembre 2025

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / ST CHERON ES 1 * D4/D

Courriel de ST CHERON ES en date du 23 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait (avisé) de l'équipe de ST CHERON ES 1.

Match n° 53722850 du 4 octobre 2025

ULIS CO 1 / STE GENEVIEVE FC 1 * D1

Reprise du dossier.

Réception d'un courriel de la Mairie de PALAISEAU en date du 18 septembre 2025 attestant de la mise à disposition des installations du stade Georges Collet (terrain synthétique) pour jouer à 16h00.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2025

D1

Match n° 53720251 * ULIS CO 1 / BRUNOY FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 septembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Match n° 53720248 * MASSY 91 FC 2 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Match n° 53720249 * ARPAJON-EGLY-LANORVILLE 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 * D1

Match n° 53720253 du 27 septembre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / ULIS CO 1* D1

Arrêté de fermeture de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2025

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 septembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Match n° 53719213 * MENNECY CS 1 / TREMLIN FOOT 1 * D1

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Match n° 53719432 * WISSOUS FC 1 / FLEURY 91 FC 3 * D2/A. Rapport du club recevant.

Match n° 53719434 * VIRY CHATILLON ES 1 / BALLANCOURT/ITTEVILLE ENT 1 * D2/A

Match n° 53719920 * VIRY CHATILLON ES 2 / VIGNEUX FCO 2 * D3/A

Match n° 53720057 * STE GENEVIEVE FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D3/B

Match n° 54582316 * TREMLIN FOOT 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D4/A. Rapport du club recevant.

TI 72h du 21 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025

PLESSIS PATE ES 1 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/C

PLATEAU SACLAY ES 1 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/D

Match n° 53719213 du 21 septembre 2025

TREMLIN FOOT 1 / MENNECY CS 1 * D1

Demande de TREMLIN FOOT d'inversion de la rencontre via Footclubs le 17 septembre 2025.

Accord des deux clubs pour jouer au stade Alexandre Rideau 2 à MENNECY (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

Le match retour (n° 53719253) se jouera le 22 mars 2026 à CORBEIL ESSONNES.

Match n° 53719789 du 21 septembre 2025

RIS ORANGIS US 2 / DRAVEIL FC 1 * D1

Demande de RIS ORANGIS US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 17 septembre 2025 pour jouer à 12h00 au stade Emile Gagneux 1 (terrain en herbe).

Accord de DRAVEIL FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour demande tardive.



Match n° 54582315 du 21 septembre 2025

COURCOURONNES FC 1 / STE GENEVIEVE FC 3 * D4/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de STE GENEVIEVE FC.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 1.

Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.

Match n° 54582739 du 21 septembre 2025

IGNY AFC 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/B

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BENFICA YERRES 1.

Amende réglementaire à BENFICA YERRES.

Match n° 54704795 du 21 septembre 2025

VLG-ST VRAIN ENT 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/C

Courriel de VERT LE GRAND US en date du 18 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de VLG-ST VRAIN ENT 2.

Match n° 54583512 du 21 septembre 2025

ULIS CO 2 / AIGLE FERTOISE 1 * D4/C

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 18 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe d'AIGLE FERTOISE 1.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 30 septembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Match n° 53718808 * ETAMPES FC 1 / LISSOIS FC 1 * D2/A

Match n° 53718809 * MORANGIS CHILLY FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B

Match n° 54576742 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / ST MICHEL FC 91 2 * D3/B

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Match n° 53718718 * VAL YERRES CROSNE 2 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D1. Rapport du club recevant.

Match n° 53718721 du 21 septembre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 2 / EVRY FC 2 * D1

Demande de LINAS MONTLHERY ESA de changement d'horaire via Footclubs, le 17 septembre 2025 pour jouer à 13h30.

Accord d'EVRY FC.



Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour demande tardive.

Match n° 53718811 du 21 septembre 2025

RIS ORANGIS US 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VERRIERES LE BUISSON 1.

Amende réglementaire à VERRIERES LE BUISSON.

Match n° 53718943 du 21 septembre 2025

DRAVEIL FC 1 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D2/B

Courriel de SOISY SUR SEINE AS en date du 18 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de SOISY SUR SEINE AS 1.

Match n° 53718944 du 21 septembre 2025

SAVIGNY FOOT CO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D2/B

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Frais d'arbitrage à la charge de VIRY CHATILLON ES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 54576376 du 21 septembre 2025

BENFICA YERRES 1 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D3/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe des PORT. RIS ORANGIS.

Amende réglementaire aux PORT. RIS ORANGIS.

Frais d'arbitrage à la charge des PORT. RIS ORANGIS (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 54577027 du 21 septembre 2025

VIGNEUX FCO 1 / GRIGNY FC 1 * D3/C

Courriel de VIGNEUX FCO en date du 19 septembre 2025 à 12h08 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIGNEUX FCO 1.

Amende réglementaire à VIGNEUX FCO.

Match n° 54577030 du 21 septembre 2025

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/C

Courriel de ST GERMAIN SAINTRY en date du 19 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de ST GERMAIN SAINTRY 1.

Match n° 54576712 du 5 octobre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement de date via Footclubs.



Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 5 octobre 2025.

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

VILLABE ETS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Paul Poisson (terrain synthétique).

Demande de changement de terrain via Footclubs

VILLEMOISSON FC 1 / BERGERIES AS 1 du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Erables (terrain synthétique).

Match n° 54796511 du 28 septembre 2025

TOURNELLES CONCY 1 / MNVDB FC 1

Demande de TOURNELLES CONCY d'inversion de la rencontre via Footclubs

Accord des deux clubs pour jouer à NOZAY.

Accord de la Commission.

Match n° 54796523 du 28 septembre 2025

CHAMPCUEIL FC 1 / VILLIERS SUR ORGE FC 1

Courriel de CHAMPCUEIL FC en date du 23 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe.

La Commission enregistre le forfait (avisé) de l'équipe de CHAMPCUEIL FC 1.

L'équipe de VILLIERS SUR ORGE FC est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 54796526 du 28 septembre 2025

BONDOUFLE AMC 2/ PERS COMM STE GENEVIEVE 1

Suite au désengagement de PERS COMME STE GENEVIEVE, l'équipe de BONDOUFLE AMC 2 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 54796527 du 28 septembre 2025

BRUNOY FC 2 / APCSS 91 1

Suite au forfait général d'APCSS 91, l'équipe de BRUNOY FC 2 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 54796532 du 28 septembre 2025

PORT. SAINT MICHEL 1 / PORT. ULIS 1

Courriel des PORT SAINT MICHEL.

La Commission, au vu du motif invoqué (deux rencontres sur le même terrain), inverse la rencontre (article 7.4 du Règlement de la Coupe Essonne Vétérans).

La rencontre se jouera au stade Jean Marc Salinier 3 aux ULIS (terrain synthétique).



CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2025

D2/B

Match n° 53717570 * MILLY GATINAIS FC 1 / RIS ORANGIS US 1

Rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 30 septembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Match n° 53717663 * WISSOUS FC 2 / PLESSIS PATE 1 * D3/A. Rapport du club recevant.

Match n° 53718054 * CHAMPLAN FCO 1 / CHALO ST M / BOUTERV 1 * D4/A

Match n° 53717750 du 21 septembre 2025

MASSY 91 FC 2 / MENNECY CS 2 * D3/B

Courriel de MASSY 91 FC en date du 18 septembre 2025 et courriel de la Mairie de MASSY nous informant de la fermeture du terrain de la Poterne.

La Commission reporte la rencontre au 12 octobre 2025.

Match n° 53717840 du 21 septembre 2025

ANTILLAIS VIGNEUX 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D3/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 53718055 du 21 septembre 2025

CHAMPCUEIL FC 1 / TOURNELLES CONCY 1 * D4/A

Courriel de CHAMPCUEIL Fc en date du 21 septembre 2025 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de CHAMPCUEIL FC 1.

Match n° 53717580 du 18 janvier 2026

MNVDB FC 1 / BENFICA YERRES 1 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de BENFICA YERRES.

La Commission maintient la rencontre le 18 janvier 2026.

CHALLENGE +45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 4 / SOISY SUR SEINE AS 4 du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Vincent Coupet 1 à LIMOURS (terrain en herbe).



Demande de changement de terrain via Footclubs

ST MICHEL FC 91 4 / LINAS MONTLHERY ESA 4 du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade René Fayel (terrain synthétique).

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 4 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4 du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N° 2 à YERRES (terrain synthétique).

Demande de changement de terrain via Footclubs

VILLEMOISSON FC 4 / IGNUY AFC 4 du 28 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Gardes Messiers (terrain stabilisé).

Match n° 54797128 du 28 septembre 2025

TOURNELLES CONCY 4 / MONTGERON ES 4

Demande de TOURNELLES CONCY d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer à MONTGERON.

Accord de la Commission.

Match n° 54797129 du 28 septembre 2025

MASSY FC 4 / PARAY FC 4

Demande de MASSY FC 91 de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Refus de la Commission.

Demande de MASSY 91 FC de changement de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2025

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Match n° 54571077 * RIS ORANGIS US 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

Match n° 54571993 * TROIS VALLEES FC 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4 * Poule D. Rapport du club recevant.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MOLIERES-PECQUEUSE 4 / PARAY FC 4 * Poule E du 2 novembre 2025 avancé au 12 octobre 2025

Accord de la Commission.

Match n° 54571353 du 21 septembre 2025

PORT. RIS ORANGIS 4 / COURCOURONNES FC 4 * Poule C

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 4.

Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.



Match n° 54571960 du 5 octobre 2025

COUDRAYSIEN FC 4 / VILLEJUST AVENIR 4 * Poule D

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement de date via Footclubs

Accord des deux clubs pour jouer le 19 avril 2025.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 5 octobre 2025.

+55 ANS

Match n° 54575093 du 21 septembre 2025

AIR France PARIS AS 6 / VILLEMOISSON FC 6 * Poule C

Reprise du dossier.

Demande d'AIR France PARIS AS de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer le 9 novembre 2025.